

BLAINVILLE INFOS N°128 - avril 2018

DOSSIER D'INFORMATION DE BOUYGUES TÉLÉCOM

Le dossier d'information relatif aux modifications projetées par Bouygues Télécom sur le relais existant de La Noblerie est consultable en mairie aux heures d'ouverture : **les lundis, mercredis et vendredis de 8h à 12h et les mardis et jeudis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.**

DÉFENSE CONTRE LA MER

Le conseil municipal a décidé une remise en état des enrochements au nord de la cale de la plage sud dans le périmètre autorisé par l'État. Il fait valoir que cette opération, d'un coût total d'environ 30 000 €, est devenue une absolue nécessité afin de protéger la cale, le parking, le pont, le GIE, et d'éviter que la défense de Coutainville-nord ne soit prise à revers.

ASSAINISSEMENT DE LA PLAGE SUD

En partenariat avec la commune d'Agon-Coutainville, le conseil municipal a décidé l'assainissement de la plage sud prolongeant celui du GIE. L'avant-projet global est estimé à 471 000 €. La clé de répartition pour le co-financement de ces travaux sera basée sur les superficies assainies, à savoir 12,3 km² pour le compte de la commune d'Agon-Coutainville (soit 51,5 % de la superficie totale) et 11,6 km² pour le compte de la commune de Blainville-sur-Mer (soit 48,5 % de la superficie totale).

TOILETTES PUBLIQUES DE LA PLAGE SUD

Les toilettes publiques de la plage sud ont été détruites à la suite d'une dégradation de la qualité du béton de la fosse septique de vidange et afin de ne prendre aucun risque de pollution à terme.

De nouvelles toilettes publiques seront implantées à proximité du bâtiment SNSM et du réseau d'assainissement.

SUBVENTIONS 2018

Association	montant	Association	montant
Animations Tourisme Blainville-sur-Mer	200 €	Société de chasse Blainville/Saint-Malo	300 €
Section locale SNSM	2 500 €	Maison rurale de Saint-Sauveur-Lendelin	150 €
AJB	500 €	U.N.C.	120 €
CCAS	3 000 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers Agon-Coutainville	100 €
Club du Littoral Blainvillais	1 000 €	Lycée maritime de Cherbourg	100 €
Comité de Jumelage Blainville/Zimmerbach	700 €	Maison familiale de Coutances	100 €
Association "Entrain de lire"	1 000 €	Croix Rouge française	50 €
Banque Alimentaire de la Manche	500 €	Association La Croix d'or	50 €
Secours catholique	500 €	Association des donneurs de sang	50 €
GV "Au vent d'amont"	300 €	Association du fleurissement de St Malo de la Lande	247 €
TOTAL			11 467 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Le conseil municipal a décidé la refonte complète (chaussée, réseau pluvial et bas-côtés) des routes de la Héronnerie, du Petit Village et d'une partie du chemin reliant la route de la Louverie au village de la Cliqueterie.

IMPÔTS COMMUNAUX

En 2017, le conseil municipal avait décidé de compenser intégralement la hausse de la fiscalité intercommunale par une baisse de la fiscalité communale. En 2018, suite à une nouvelle hausse de la fiscalité intercommunale et dans l'attente de connaître exactement le montant des compensations de l'État en matière de taxe d'habitation, le conseil municipal a décidé de baisser les montants des taxes communales sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

TRANSFORMATION DU POS EN PLU

Le projet de PLU élaboré par le conseil municipal a été transmis à la communauté de communes Coutances mer et bocage pour approbation.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Le conseil municipal a renouvelé son adhésion à la Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche et reconduit sa décision de prendre totalement en charge le coût de la destruction des nids de frelons asiatiques signalés.

CANTINE SCOLAIRE

À la rentrée de septembre 2017, le conseil municipal a décidé de modifier progressivement les menus proposés aux enfants : variété des plats et équilibre dans les menus (davantage de légumes et de fruits, augmentation des plats élaborés sur place).

Des légumes sont dorénavant achetés à un producteur local dont l'exploitation est située sur notre commune.

PACS (pacte civil de solidarité)

Pour rappel, le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Depuis le 1^{er} novembre 2017, pour enregistrer la déclaration conjointe de PACS, les partenaires qui ont leur résidence commune en France peuvent s'adresser soit à un notaire, soit à l'officier d'état-civil de la commune dans laquelle ils fixent leur résidence commune.

Les futurs partenaires doivent compléter et signer un formulaire de déclaration conjointe d'un PACS ; rédiger et signer une convention, qui peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un PACS, ou qui peut être plus complète et préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune (régime de l'indivision...). Ils peuvent utiliser ou non une convention-type (formulaire cerfa n°15726*02 téléchargeable sur le site service-public.fr). Ils doivent également fournir une copie de leur acte de naissance datant de moins de 3 mois et de leur carte nationale d'identité.

ÉTAT-CIVIL

Mariage :	le 14 avril	:	Ophélie CROCHEMORE et Christophe RUFFAULT		7 impasse des Orchidées
Naissances :	le 1 ^{er} février	:	Marilou HERNANDEZ	parents domiciliés	19 rue de la Roque
	le 10 mars	:	Juliette PASQUER	parents domiciliés	la Pallière
Décès :	le 21 janvier	:	Geneviève GODEFROI épouse VÉRON	90 ans	4 rue de Gonneville
	le 26 janvier	:	Henri MACON	81 ans	4 route de la Mer
	le 11 février	:	Yvette LUBIN veuve DUPREY	87 ans	33 route d'Agon
	le 13 février	:	Jacques DONGÉ	90 ans	24 rue de coutainville
	le 13 mars	:	Jean BERTHOME	72 ans	7 la Martinière
	le 03 avril	:	Lucien CROCHEMORE	93 ans	7 impasse des Orchidées
	le 09 avril	:	Jacques GENDRON	66 ans	la Cabanor
	le 10 avril	:	Paul GASLARD	87 ans	1 le Hutrel

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera exceptionnellement fermée toute la journée **le vendredi 11 mai**.

FLEURISSEMENT 2017

Dans le cadre de l'association du fleurissement du pôle de proximité de Saint-Malo-de-la-Lande, en 2017, 26 personnes ont participé au concours : Mmes et MM. BAUDRIBOS Jean-Marie, BAUDRIBOS Odile, BOULAY Sylvain, CADIC Annick, CARBONNEL Yvon, CARDIN Isabelle, CARROUE Monique, CHAVAILLARD Jean-Claude, CROCHEMORE Irène, DAUVIN Yves, DENOLE René, DE SAINT JORE Marie, DUFOUR Francis, DUPREY Georges, FELIX Daniel, FREMOND Gérard, HEBERT Caroline, HEURTAULT Françoise, LAROQUE Michelle, LENOIR Thérèse, MAHE Yves, RAULINE Thérèse, ROCH Claude, SAINT Théodore, VIMOND Françoise et YBERT Edith.

Nous les remercions pour leur contribution à l'embellissement de la commune.

La remise des prix a eu lieu le samedi 21 octobre 2017 : **1^{er} prix : monsieur DAUVIN Yves, 24 rue de Néauville ; 2^{ème} prix : madame BAUDRIBOS Odile, 11 impasse des Orchidées ; 3^{ème} prix : monsieur DENOLE René, 48 rue du Long Rocher.**

Les autres participants, obtenant des moyennes très proches les unes des autres, ont été déclarés 4^{ème} ex æquo.

Pour cette année, les personnes qui souhaitent participer peuvent s'inscrire en mairie le vendredi 18 mai au plus tard.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Cette manifestation, organisée conjointement par la mairie et les commerçants du bourg aura lieu **le samedi 23 juin 2018** dans le bourg, sur la place de Zimmerbach et la place de la Marine.

COMMUNE ÉTOILÉE - PERTE DU LABEL

La perte du label **Villes et Villages étoilés** fait suite à une demande de labellisation 2017 reposant sur un questionnaire à la fois très long et très complexe nécessitant le recours à des experts et /ou à un cabinet d'études, ainsi que des engagements hors d'atteinte dans l'immédiat.

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE RENTRÉE 2018/2019

Les inscriptions des enfants nés en 2015 au RPI Blainville-sur-mer/Saint-Malo-de-la-Lande pour la rentrée 2018/2019 doivent être effectuées d'abord en mairie, puis auprès de la directrice du groupe scolaire. Les nouveaux élèves et leurs parents pourront visiter les locaux sur rendez-vous, en téléphonant au 02 33 45 11 71, de préférence le mardi.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX (RAPPEL)

L'arrêté préfectoral daté du 8 février 2005 régit le brûlage des végétaux. Il s'applique à toutes les communes du département de la Manche. Il est consultable en mairie. Il dit notamment ce qui suit :

Article 1 : Le brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants (thuyas, pins, lierres, lauriers, buis, etc...), de tonte et de fauche est interdit en tout temps.

Article 2 : Le brûlage des végétaux ligneux ou semi-ligneux dont le diamètre est supérieur à 7 cm est interdit. **Le brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers, des collectivités territoriales et des entreprises est interdit.**

Article 3 : Le brûlage des végétaux ligneux ou semi-ligneux, dont le diamètre est inférieur à 7 cm, est autorisé en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 octobre, à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes sous certaines conditions atmosphériques notamment. Par temps de brouillard, tout feu est interdit.

En résumé, il est strictement interdit de brûler des végétaux, quels qu'ils soient, durant toute l'année à moins de 200 mètres des habitations. C'est le non-respect de cet arrêté qui a valu récemment des troubles de voisinage, des procès-verbaux de gendarmerie et une plainte au tribunal.

SECTION LOCALE SNSM

Suite à la démission de monsieur Amaury MARTIN, monsieur Antoine DAUVIN a été élu président de la station locale SNSM.

Le conseil municipal lui adresse ses très vives félicitations.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

L'association organise un déjeuner croisière dans la baie de Saint-Malo, le mercredi 20 juin 2018. Départ de Blainville-sur-mer à 8h15.

Retour vers 19h15, après passage par la pointe du Grouin et Cancale.

Renseignements et inscriptions : monsieur Jean-Claude CHAVAILLARD, 3 chemin de la rousterie – tél : 02 33 46 40 03

FOIRE AUX HUÎTRES – 40^{ème} ANNIVERSAIRE

La première foire aux huîtres a été organisée en 1978, il y a déjà quarante ans. Cette année, la foire aux huîtres aura lieu **le dimanche 20 mai, pendant le week-end de la Pentecôte, sur le site de la plage de Gonneville.**

Au programme : vide-greniers/braderie, restauration sous chapiteau, vente des produits de la mer, animations diverses (podium et animations Tendance Ouest, bénédiction de la mer, démonstration des chiens de sauvetage terre-neuve, course de doris, groupe musical « la planche à laver », etc).

Concernant le vide-greniers, informations et inscriptions sont prises au bureau d'animation touristique de Blainville-sur-mer, 12 bis route de la mer - tél : 02 33 07 90 89.